Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260506-2026_05_06_01-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

SÉANCE DU MERCREDI 06 MAI 2026

L'An deux mil vingt-six, le **Mercredi 06 mai à dix-huit heures trente**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué par expédition en date du 29 avril 2026, s'est réuni au C.C.A.S. à la Maison Sociale sous la Présidence de Monsieur Sylvain RENAUT, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Madame Céline L'HOTELLIER, Conseillère municipale et membre du C.C.A.S. a été élue Secrétaire de Séance.

C.C.A.S. du 06-05-2026				
An	Mois	Jour	QN°	Subd
2026	05	06	01	00

- ❑ **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
- ❑ **ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT**

MEMBRES DU CCAS	11
PRÉSENCE MAXIMALE	08
MANDANTS PERMANENTS	03
ABSENTS TOUTE LA SÉANCE	00
APTES A VOTER	11

CONVOCATION	29-04-2026
RÉUNION	06-05-2026
AFFICHAGE	Sans objet
TRANSMISSION	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandans	PROCURATIONS	
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MEMBRES ÉLUS	RENAUT SYLVAIN	Président du C.C.A.S.	1	1	1	0	0		DÉSIGNATION DES MANDATAIRES
	LE DOUARIN FRANCE	Adjointe au Maire			1	0	0		
	DETREZ NICOLE	Conseillère Municipale			1	0	0		
	LE MOUNIER VALERIE	Conseillère Municipale			1	0	0		
	L'HOTELLIER CELINE	Conseillère Municipale			1	0	0		
	PASCO MICHAËL	Conseiller Municipal			1	0	0		
MEMBRES EXTÉRIEURS	CRAMOISAN ANNICK	Membre Extérieur			0	0	1	DETREZ Nicole	
	DEGARDIN KARINE	Membre Extérieur			0	0	1	GALLAY Dominique	
	GALLAY DOMINIQUE	Membre Extérieur			1	0	0		
	JUGON HERVE	Membre Extérieur			0	0	1	RENAULT André	
	RENAULT ANDRE	Membre Extérieur			1	0	0		
DÉCOMPTE DE LA PARTICIPATION LA PLUS ÉLEVÉE					08	00	03		

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260506-2026_05_06_01-DE

Conseil du 06-05-2026				
An	Mois	Jour	QN°	Subd
2026	05	06	01	00

- ❑ **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
- ❑ **ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT**

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration, que suite au renouvellement du C.C.A.S., il propose de désigner un Vice-président au Centre Communal d'Action Sociale.

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président. Il élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président. »

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant qu'une seule Madame France LE DOUARIN s'est portée candidate à la fonction de Vice- Président du CCAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets ;

Invité à se Prononcer, le Conseil d'Administration,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

Mme France LE DOUARIN :
Pour : 10 voix
Contre : 0 voix
Blancs : 1

Article 1er : Est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS, Madame France LE DOUARIN

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Sens de la Décision						Approbation		Décompte des Suffrages			
Élus	Présents	Mandants	Absents	Retrait	Habilités	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
11	08	03	00	00	11	00	11	01	10	10	00

Le Président du CCAS,
Sylvain RENAUT,
ERQUY, le 06 mai 2026

Ville d'ERQUY
Centre Communal d'Action Sociale
(Côtes d'Armor)